

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 09 Octobre 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Vanessa ALBERICH, Carole COLMENERO, Lucy FERRER, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Absent : M. Bernard CONSTANS

Secrétaire de séance : M. Pierre TILLOIS

Objet : 2025-05-17 Maison de santé Pluriprofessionnelle - Minoration de loyer pour l'installation d'un nouveau médecin généraliste sur site pendant 6 mois

Considérant que la commune de Bompas a créé un bâtiment de locaux à destination des professionnels de santé « les Palanques », entièrement équipés et proposés à la location, dans la cadre du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle ;

Considérant que l'objectif de la commune et de l'association des professionnels de santé de Bompas avec ce projet est de développer l'offre de soins à Bompas notamment en favorisant l'installation de médecins généralistes ;

Considérant ainsi l'intérêt général pour la commune, dans un souci d'attractivité, de mettre en place toutes les conditions pour attirer des médecins généralistes sur son territoire ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé une minoration du loyer à destination de tout médecin généraliste souhaitant louer un local au sein de la MSP communale « les Palanques », que dans ce cadre le loyer sera porté à 10% du montant en vigueur pendant 6 mois et les charges resteront dues ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de minoration des loyers de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle communale « les Palanques » en faveur des médecins généralistes souhaitant devenir locataire de la commune portant le loyer à 10% de son montant en vigueur pendant une période de 6 mois à compter de la date de démarrage de la location indiquée sur le bail signé avec la commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

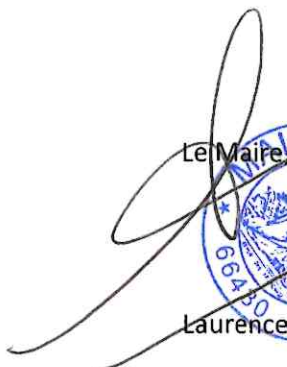
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 16 octobre 2025

PUBLIÉ LE.....2.10.OCT.2025

Le Maire

Laurence AUSINA
